

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositifs de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/ 247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics. Le responsable de l'action Monsieur le Directeur de l'éducation de la Wilaya de Chlef informe l'ensemble des soumissionnaires de L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC CONDITION DE CAPACITE MINIMAL N° 10/2025 POUR ACQUISITION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES AU PROFIT D'UN COLLEGE TYPE 6 AU NIVEAU DU SITE DES 1500 LLV A HASSANIA, COMMUNE DE CHLEF, WILAYA DE CHLEF (CITES D'HABITAT INTEGREES 2023). Paru dans les quotidiens "صدى اليوم" lancée en date du 08/07/2025 et " LE MEDIATEUR MAGHREBIN" du 08/07/2025.

Que l'évaluations des offres techniques et financières effectués le 07/08/2025 ont aboutit aux résultats suivants:

Projet	Soumissionnaire et n° fiscal	Note technique	Montant de la soumission (DA)	Montant corrigé (DA)	Délais de livraison	Observation
Tranche ferme Lot N° 01 : Equipements scolaires et pédagogique + Equipement bureautique	MERIENE AMAR 179020101019196	47.50	11.665.808,00 Da	11.722.928,00 Da	10 Jours	L'Offre économiquement le plus avantageu.
Tranche ferme Lot N° 02 : Equipement Informatique + Climatisation	EURL SAFA DIDAC 001302090655130	39.50	5.069.638,00 Da	5.069.638,00 Da	05 Jours	L'Offre économiquement le plus avantageu.
Tranche ferme Lot N° 06 : Equipements matériel d'incendie	Abdessadak abdelkader 197702190009535	40	172.200,00 Da	172.200,00 Da	05 Jours	L'Offre économiquement le plus avantageu.
Tranche Conditionnel N°01 : Lot N° 03 : Auditorium + kit de sonorisation	MAROUF Rachid 198244100365330	40	3.270.120,00 Da	3.270.120,00 Da	05 Jours	L'Offre économiquement le plus avantageu.
Tranche Conditionnel N°02 : Lot N° 04 : Groupe électrogène	SARL ETKA POWER COMPANY 001816104527197	47	1.958.000,01 Da	1.958.000,01 Da	07 Jours	L'Offre économiquement le plus avantageu.
Tranche Conditionnel N°03 : Lot N° 05 : Equipements de sport	EURL KARNO SPORTS 000544076392566	36	449.820,00 Da	449.820,00 Da	05 Jours	L'Offre économiquement le plus avantageu.

NB / Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°: 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public. Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant ; peuvent introduire un recours et ce dans la presse qui a assuré la publication de l'avis d'appel d'offre et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) auprès de la commission des marchés compétente de la wilaya de Chlef.

- Pour les soumissionnaires qui souhaitent avoir des précisions sur les résultats détaillées de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la première publication de l'attribution provisoire du marché.